



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Jeudi 30 mars 2023**

Lieu : Salle Saint Vernier - Ornans

Date de la convocation : 23/03/2023

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 1

Membres présents : 7

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à seize heure, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Saint Vernier à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Grenier, 1^{er} Vice-Président.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	Excusé
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasné et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 23 février 2023	2
2. Attribution marchés.....	2
A. LIFE Climat : Définition d'un protocole d'étude du fonctionnement hydro-écologique des tourbières du Gouterot/Vau les Aigues et de Champs Guidevaux et de leurs interrelations avec l'aquifère.....	2
B. Travaux de réhabilitation de la tourbière de Porfondrez (Bannans – 25)	3
3. Acquisition foncière Chaffois	4
4. Demande de financement fonds Vert	4
A. Suivis Post LIFE.....	4
B. Acquisition Houtaud	5
5. Indemnisation agriculteurs dans le cadre de travaux	5
6. Projet réseau de mares Arc et Senans	7
7. Projet hydroélectricité barrage de quingey	8
8. Point information étude barrage Lac St point	9
9. Revalorisation de l'IFSE.....	10

Monsieur le 1^{er} Vice-Président souhaite la bienvenue et excuse Monsieur le Président retenu par d'autres engagements.

1. Approbation PV du 23 février 2023

Le 1^{er} Vice-Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 23 février dernier.

Délibération N°BS-2023-16 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 23 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution marchés

A. *LIFE Climat* : Définition d'un protocole d'étude du fonctionnement hydro-écologique des tourbières du Gouterot/Vau les Aigues et de Champs Guidevaux et de leurs interrelations avec l'aquifère.

Geneviève MAGNON, chargée de missions LIFE explique que la mission d'étude de définition du protocole de mesures des relations nappes/tourbières et prélèvements d'eau consiste à mieux identifier les interactions entre le fonctionnement de la nappe phréatique du secteur de La Rivière-Drugeon-Bannans, et les 2 systèmes tourbeux de respectivement « Vau les Aigues Gouterot » et « Champs Guidevaux ».

Elle doit aussi permettre de définir le potentiel impact des rabattements de nappe dus aux prélèvements d'eau proches sur les 2 tourbières et la conservation de leur stock de carbone. Elle doit déboucher sur une proposition de protocole d'étude et d'instrumentation adaptée à la problématique et aux sites pour répondre à la question d'interrelation quantitative posée.

Critères de jugements des offres indiqués dans le règlement de consultation :

Critère	Pondération
1 / valeur technique	60%
2 / prix	40 %

Deux bureaux d'études ont déposé une offre :

- CD Eau Environnement
- BE Ecotelm

Classement Technique		Classement Prix		
ECOTELM	60	ECOTELM	7 086,80 € HT	40,00
ECOTEM Option	55	ECOTEM Option	7 661,80 € HT	36,75
CD Eau	52.94	CD Eau	9 882,50 € HT	26,36
CD Eau Option	52.94	CD Eau Option	11 062,50 € HT	23,55
CLASSEMENT FINAL (ramené à 100 points)				
ECOTELM	100			
ECOTEM Option	92			
CD Eau	81,62			
CD Eau Option	78,56			

L'offre du bureau d'étude Ecotelm est la plus avantageuse, y compris avec option. L'option concerne l'analyse comparative du modèle numérique de terrain, si les nouvelles données publiques de l'IGN sont livrées avant le terme de l'étude. A défaut de connaissance de ce point à ce jour, il est proposé de retenir l'offre avec Option.

Madame Béatrix LOIZON s'interroge concernant la restauration des tourbières sur des zones de prélèvements d'eau qui impactent forcément ces dernières. Geneviève MAGNON lui répond que là les pompages étaient préexistants et que les travaux de restauration hydrologique ont de toute façon un intérêt pour les tourbières. Monsieur Christian VALLET, Vice-Président à l'EPAGE et également Maire de la Rivière Dugeon et Président de la Communauté de Communes Frasne-Dugeon, indique qu'actuellement ces stations de pompage alimentent 8 villages. Monsieur THEVENET précise que l'étude a vraiment pour but de vérifier s'il y a un impact, de plus le système d'alimentation des nappes sur ce secteur est assez complexe. Monsieur VALLET indique que l'étude permettra d'interpeller les collectivités et les inviter à réfléchir.

Monsieur Christian VALLET, étant Maire de la Rivière-Dugeon, commune concernée par l'étude, ne prend pas part au vote.

Délibération n°BS-2023-17 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre du bureau d'étude ECOTELM, avec option pour un montant de 7 661.80 € HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

B. Travaux de réhabilitation de la tourbière de Porfondrez (Bannans – 25)

Geneviève MAGNON, chargée de mission indique que l'objet de la prestation est de réaliser des travaux de réhabilitation d'une zone de tourbière drainée, sur le site de Porfondrez (Bannans, 25), par des travaux générant de la rétention d'eau au sein de la tourbière et la neutralisation des fossés de drainage.

Ils consistent en la réalisation de travaux de colmatage partiel ou total de fossés de drainage et la mise en place de clôtures.

Ces travaux sont conduits dans le cadre du programme Life Climat « tourbières du Jura » (LIFE21-CCM-FR RestituO). Ces travaux se situent dans

- le site Natura 2000 « Vallées du Dugeon et du haut-Doubs »
- au sein de l'Arrêté Préfectoral de Biotope Bassin du Dugeon

Critères de jugements des offres indiqués dans le règlement de consultation

Critère	Pondération
1 / valeur technique	60%
2 / prix	40 %

Deux entreprises ont déposé une offre :

- France Clôture Environnement (FCE)
- Jura Natura Services (JNS)

Classement Technique		Classement Prix		
JNS	55,00	FCE	119 790,85 € HT	40,00
FCE	37,81	JNS	143 338,67 € HT	33,43

CLASSEMENT FINAL (ramené à 100 points)	
JNS	88,43
FCE	77,81

L'offre de l'entreprise JNS apparait comme la plus avantageuse.

Délibération N°BS-2023-18 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de Jura Natura Services pour un montant de 143 338,67 € HT
- Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.

3. Acquisition foncière Chaffois

Une promesse de vente a été signée via la SAFER pour une parcelle (B0089) sur la Commune de Chaffois au lieu-dit « les combettes » d'une surface de 32a 50ca pour un montant de 923.63 (+ 370 € de frais d'acte)



Figure 1 : En jaune, la parcelle concernée

Délibération N°BS-2023-19 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition de la parcelle B0089
- Autorise le Président à signer tout document relatif à l'achat

4. Demande de financement fonds Vert

A. *Suivis Post LIFE*

Lors du bureau du 18 mai 2022 avait été délibérée une demande de financement à hauteur de 70% auprès de l'Agence de l'Eau pour le dossier de suivi d'un échantillon de sites de travaux du programme européen Life tourbière, appelé « Evaluation des travaux de restauration des tourbières du programme européen Life nature tourbières du Jura ». L'Agence de l'Eau RMC a accordé une aide de 50%. Pour venir compléter le financement, une demande d'aide auprès du nouveau fonds du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires intitulé « Fonds vert » est proposée (uniquement sur les prestations), selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Types de suivi	Coût	Financeurs	Montant
Herpétologie	5 700,00 €	Agence de l'eau	43 657,50 €
Hydrobiologie	60 605,00 €	Fonds vert	26 194,50 €
Piézométrie	17 010,00 €	Autofinancement EPAGE	17 463,00 €
Suivi drones ouvrages	4 000,00 €		
Total général dépenses	87 315,00 €		

Délibération N°BS-2023-20 : L'exposé du 1er vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la demande de financement pour le dossier suivi post LIFE
- Sollicite le soutien financier auprès du nouveau fonds du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires intitulé « Fonds vert » axe « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 », pour un montant de 26 194,50 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette demande

B. Acquisition Houtaud

Les propriétaires de deux grands ensembles de zones humides (19,97 ha et 11,6 ha) sur la commune de Houtaud souhaitent vendre leurs parcelles à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue au tarif de 15 centimes/m² environ. Certaines de ces parcelles font déjà l'objet de convention de gestion Natura 2000. Elles sont presque à 100 % en zones humides et abritent des habitats et des espèces remarquables.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

Acquisition des parcelles « Descourvières »	30 000€	TTC
Acquisition des parcelles « Besson »	16 800 €	TTC
Frais notariés (estimation)	1 500 €	TTC
Divers et imprévus	200 €	TTC
Total	48 500 €	TTC

Recettes :

Fond vert (80 %)	38 800 €
EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	9 700 €
Total	48 500 €

Délibération N°BS-2023-21 : L'exposé du 1^{er} vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité

- Valide la demande de financement pour le dossier Acquisition foncière
- Sollicite le soutien financier auprès du nouveau fonds du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires intitulé « Fonds vert » axe « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 », pour un montant de 38 800 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette demande

5. Indemnisation agriculteurs dans le cadre de travaux

Plusieurs travaux de restauration de cours d'eau ont été engagés par l'EPAGE depuis 2018 sur des terrains agricoles, principalement pour l'accès aux zones de chantier. Ils ont été réalisés en discussion avec les

exploitants et l'indemnisation pour pertes d'exploitation a été évoquée. Il est proposé de se baser pour l'évaluation de ces indemnisations sur les barèmes du protocole d'accord APCA-ENEDIS et RTE applicable à la Région Bourgogne Franche-Comté, cosigné par les chambres d'agricultures régionales et départementales.

Dans le cadre des travaux réalisés par l'EPAGE, il est proposé d'appliquer les barèmes du protocole selon les modalités suivantes :

- Indemnité pour perte de récolte sur prairies naturelles : passage des engins sur les terrains sans déstructuration profonde des sols (indemnité = Surface endommagée x rendement x prix par tonne :10 000 Les rendements et prix par tonne sont indiqués dans le protocole d'accord sur la base 2019)
 - o pleine si les travaux ont été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet (période 1)
 - o 40 % du taux si les travaux sont réalisés entre le 1^{er} août et le 31 décembre (période 2)
- Indemnité pour remise en état des sols, reconstitution des fumures et déficit sur récoltes suivantes : sur les plateformes de stockage (considérées comme des tranchées de 10 à 30 cm) sur une année (soit 1.5 récoltes -0.5 pour remise en état par l'entreprise)
- Indemnité pour gênes diverses : si les travaux ont nécessité une gestion particulière et plusieurs interventions de l'exploitant sur le site (gestion du troupeau sur une période étendue).

Délibération N°BS-2023-22 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la fixation des indemnisations selon le barème du protocole d'accord APCA-ENEDIS et RTE applicable à la Région Bourgogne Franche-Comté, cosigné par les chambres d'agricultures régionales et départementales, joint en annexe
- donne délégation au président pour prendre les décisions d'attribution d'indemnisation

Sous réserve de quelques vérifications de surface et de nom de l'exploitant, l'application de ce protocole permet l'estimation des indemnisations suivantes :

Étiquettes de lignes	Somme de surface (m ²)	Somme de				Somme de	
		perte de récolte - période 1	perte de récolte - période 2	remise en état	troubles et gênes diverses	pour Indemnité	Total
Drugeon - digue du lac	10083	192.95 €	535.52 €	267.30 €	148.50 €	1 144.27 €	
Cuche	3045	192.95 €	107.85 €	192.95 €	148.50 €	642.25 €	
Fabrice Lonchamp	286	0.00 €	17.36 €	43.40 €	0.00 €	60.76 €	
Laffly	204	0.00 €	12.38 €	30.95 €	0.00 €	43.33 €	
Valion	6548	0.00 €	397.93 €	0.00 €	0.00 €	397.93 €	
Margelles Doubs	3323	0.00 €	201.95 €	0.00 €	0.00 €	201.95 €	
Maison du Bois	3323	0.00 €	201.95 €	0.00 €	0.00 €	201.95 €	
Morte - la Cluse	12620	726.19 €	476.39 €	7.05 €	0.00 €	1 209.63 €	
Brice Bourdin	1696	0.00 €	103.06 €	0.00 €	0.00 €	103.06 €	
Christian Louvrier	4153	0.00 €	252.37 €	0.00 €	0.00 €	252.37 €	
Serge Barthet	1990	0.00 €	120.96 €	7.05 €	0.00 €	128.01 €	
Tissot	1356	205.99 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	205.99 €	
Brice Bourdin (à vérifier)	3424	520.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	520.21 €	
Total général	26025	919.15 €	1 213.85 €	274.35 €	148.50 €	2 555.84 €	

Monsieur Dornier demande si un constat d'huissier est réalisé systématiquement, Monsieur THEVENET lui indique qu'ils sont effectivement réalisés quasi-systématiquement, notamment pour les routes qui peuvent être dégradées avec le passage des camions, mais aussi sur des parcelles agricoles s'il y a un risque de dégradation.

6. Projet réseau de mares Arc et Senans

Adeline PICHARD et Emmanuel CRETIN, chargés de mission N2000 loue rappelle que de 2019-2022, l'EPAGE HDHL a identifié les continuités écologiques sur le territoire de la communauté de communes Loue Lison. Ce travail a permis d'identifier des secteurs d'intervention prioritaires pour leur restauration. Un enjeu de restauration des continuités écologiques a été identifié sur le secteur de la moyenne loue vers Arc et Senans, par rapport aux amphibiens. Des créations de mares ont pu avoir voir le jour grâce à un contrat Natura 2000 sur le secteur de Champagne sur Loue, pour permettre de renforcer le réseau de mares en faveur de la rainette verte.

En parallèle une réflexion est menée depuis plusieurs années en partenariat avec le Département du Doubs au titre de sa politique ENS et la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) pour renforcer le réseau de mares sur la commune d'Arc et Senans.

Le Département a ainsi entretenu, réouvert et crée des mares dans et autour de la Saline Royale d'Arc-et-Senans (site labellisé Espace Naturel Sensible et refuge LPO). Ces mares accueillent une espèce rare en Franche-Comté : le crapaud calamite ; espèce classée en danger d'extinction (EN).

L'EPAGE avec ses partenaires a identifié le besoin de renforcer ce réseau de mares (4 à 5 sur terrains privés), pour cette espèce notamment entre la Loue et le village d'Arc et Senans (voir carte ci-dessous).



Ce secteur n'est pas situé en zone Natura 2000 et ne peut donc bénéficier d'aide financière à ce titre.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance actuellement un appel à projets afin de restaurer la trame Turquoise. Cet appel a pour objectif la restauration de la sous trame marais et milieux humides associés et bocages avec un taux d'aide potentiel de 70 %.

La candidature à l'appel à projets doit être déposée avant le 31 avril 2023.

L'EPAGE pourrait potentiellement porter cette opération en maîtrise d'ouvrage en partenariat avec la LPO et le Département. Les travaux doivent être réalisés durant la période dite « sèche », et hors période de reproduction de la faune, au cours des mois d'octobre et de novembre.

Si le projet est retenu, les opérations pourraient donc démarrer fin 2023 au plus tôt (animation foncière nécessaire) et se poursuivre en 2024.

Budget prévisionnel

	Quantité	Prix unitaires	Total
Mares perméables	2	4 680€ TTC	9 360 € TTC
Mares imperméables	2	3 105€ TTC	6 210 € TTC
Mares sur bâches	1	17 520 € TTC	17 520 € TTC
Expertises et suivis de la LPO	p.m		
Total TTC (€)	/	/	33 090 € TTC

Plan de financement prévisionnel

Structure	Taux de financements	Total
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	70%	23 163 €
EPAGE HDHL	30%	9 927 €
Total TTC		33 090 €

Le maire de la Commune a été rencontré pour connaître son point de vue, M. le Maire est favorable au projet. La commune pourra être sollicité concernant le volet foncier.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'interroge concernant la proximité des habitations, Emmanuel CRETIN précise en effet que mares pourraient être proches des habitations, mais une attention sera portée pour éviter toute nuisance pour les habitants.

Délibération N°BS-2023-23 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite le soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « Restauration de la trame turquoise » pour un montant de 23 163 €
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire cette demande

7. Projet hydroélectricité barrage de quingey

En 2018-2019 le syndicat mixte de la Loue puis l'EPAGE ont conduit une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey propriété de l'EPAGE.

Ce barrage est équipé d'une passe à poisson et a fait l'objet de travaux de rénovation en 2021 et 2022.

Plusieurs scénarii d'implantation ont été étudiés.

Aucun n'était complètement satisfaisant, du fait soit de contraintes environnementales (risque d'impact sur le fonctionnement de la passe à poisson, tronçon court-circuité trop important), soit de contraintes d'acceptation locale (nuisances au moment du chantier et de la maintenance ultérieure), soit de rentabilité très faible. L'EPAGE n'avait donc pas donné suite au projet.

L'association EMNE (développement des énergies renouvelables) a ressollicité l'EPAGE dernièrement en proposant un scénario alternatif consistant à implanter la centrale en rive gauche en l'avançant vers l'aval des vannes actuelles de décharge afin de ménager un accès ne bloquant pas le pont de Quingey.

Ce scénario s'il est réalisable serait effectivement un peu moins contraignant que le précédent. Sur le plan environnemental c'était déjà le scénario le plus intéressant (pas de tronçon court-circuité, pas d'impact sur

la passe à poisson à priori). Economiquement il était intéressant (taux de retour estimé à 10 ans pour 340 kW installé).

La commune de Quingey qui était réticente vis-à-vis du scénario initial au regard des nuisances pour les riverains et pour les risques de blocage du pont a délibéré dernièrement sur une position de principe favorable pour l'étude de ce scénario alternatif. Pour rappel le barrage est la propriété de l'EPAGE.

Néanmoins il conviendrait, en premier lieu d'actualiser l'étude technico-économique pour au moins trois raisons :

- Les travaux de génie-civil seront bien plus conséquents (création ex-nihilo dans le lit de la Loue + création d'une plateforme en prolongement de la terrasse de l'hôtel pour un accès grutage)
- Les coûts de travaux et de fourniture ont significativement augmenté alors que le prix de rachat de l'électricité n'a pas changé.
- Les débits de référence pris en compte seront à mettre à jour en prenant en compte les modélisations hydrologiques en cours de l'étude prospective changement climatique

Un financement de l'Ademe est envisageable sur une telle étude.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose qu'une réunion à l'initiative de l'EPAGE soit organisée dans le but d'avoir l'avis de l'ensemble des parties prenantes (Commune de Quingey, association EMNE , DDT, DREAL, ABF, ADEME et le Bureau d'étude qui avait réalisé la 1ere étude) avant de lancer un éventuel complément d'étude.

8. Point information étude barrage Lac St point

Pour faire suite à la première consultation infructueuse pour l'étude AVP et dossier règlementaire des travaux de restauration du barrage du lac St Point, une recherche de prestataires susceptibles de réaliser les études faune/flore cette année a été faite.

Des prestataires ont pu être trouvés et ont fourni des devis. Compte tenu des délais très courts (les prestations devant commencer dès ce printemps) les bons de commande ont été signés par le Président (les montants étant conformes à sa délégation de signature).

Les prestataires retenus sont :

	prestataires	montant H.T.	montant TTC
Volet frayères	Ecotope/antea	8 050.00 €	9 660.00 €
Volet flore habitats	Ecotope	24 875.00 €	29 850.00 €
Volet micro mammifères aquatiques	Ecotope	6 331.00 €	7 597.20 €
Volet oiseaux insectes	Asso maison réserve	16 800.00 €	16 800.00 €
TOTAL		56 056.00 €	63 907.20 €

Une nouvelle consultation a été lancée (retour pour début avril) pour la réalisation de l'avant-projet détaillé et de la constitution du dossier règlementaire à partir des données faune flore qui seront acquises ce printemps et cet été.

Une bathymétrie du lac (mesure des profondeurs du lac) est en cours de réalisation.

Un protocole d'accord précisant les conditions de transfert du barrage et du lac ainsi que le montant financier qu'est prêt à engager l'Etat pour les travaux est à rédiger avant l'été.

9. Revalorisation de l'IFSE

Monsieur Christian VALLET rappelle que le RIFSEEP instauré le 1^{er} avril 2021 au sein de l'EPAGE HDHL est composé de :

- l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)
- du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le montant de l'IFSE est défini par une cotation attribuant un nombre de points à chaque poste. Le nombre de points est ensuite multiplié par la valeur du point en fonction du groupe de fonction.

Pour rappel, il a été défini au sein de l'EPAGE les groupes de fonctions suivants :

Cadres d'emplois	Groupe de fonction	Intitulé poste	Montant maximum de l'IFSE	Valeur du point de cotation
Ingénieurs – Attaché de conservation du patrimoine	A1	Direction	36 210 €	Non défini
	A2	Chargé(e) de mission coordonnateur	32 130 €	76
	A3	Chargé(e) de mission	25 500 €	70
Technicien	B1	Technicien expert	17 480 €	70
	B2	Technicien	16 015 €	66
Adjoint technique	C1	Technicien milieux naturels	11 340 €	63
Rédacteur	B1	Expert administratif	17 480 €	70
Adjoint administratif	C1	Assistant administratif	11 340 €	63

Après 2 ans de pratique, il en ressort que la grille de cotation dans ses critères ne parait pas toujours adaptée aux missions de l'EPAGE.

Ainsi, des propositions d'évolutions ont été soumis à la commission RH qui les a validés. Certains critères ont ainsi été supprimés par manque de pertinence en lien avec les missions des agents. D'autres critères ont été ajoutés, et certains revalorisés dans leur valeur de cotation (points par palier).

Cette nouvelle grille offre la possibilité aux agents d'obtenir plus de points de cotation et donc d'augmenter sensiblement le montant de l'IFSE.

Concernant la valorisation de l'expérience professionnelle, jusqu'à présent elle était prise en compte de la manière suivante :

Pour 15 points attribués, il était appliqué un pourcentage de valorisation de 1,80 % soit 27 % de valorisation du total des points.

Donc si l'agent a obtenu 50 points de cotation hors « valorisation professionnelle », on applique 27 % de valorisation soit un total de 63,50 points que l'on multiplie par la valeur du point en fonction du groupe de fonctions. Pour le groupe de fonction A3 : $85 * 63,50 = 5397,5 / 12 = 449,79$ euros

Avec la proposition d'intégrer la « valorisation de l'expérience professionnelle » à la grille de cotation et de considérer les points comme réels et non convertis en pourcentage de valorisation, le résultat serait le suivant :

Pour le même agent qui a obtenu 50 points de cotation et 15 points de cotation de « valorisation de l'expérience professionnelle » : $85 * 65 = 5525 / 12 = 460$ euros

Si la nouvelle grille est appliquée, le coût mensuel pour l'EPAGE serait de 444,34 euros bruts soit 5332,08 euros par an.

Il est également proposé de revaloriser l'IFSE tous les 3 ans pour « suivre » l'inflation en appliquant un pourcentage de revalorisation de 4 % par an.

La question de « l'automaticité » de cette revalorisation de 4%/an est posée par plusieurs élus, dans l'hypothèse où l'inflation repartirait à la baisse.

Christian Vallet et Cyril Thevenet précisent que rien n'est effectivement automatique et qu'il s'agira de réévaluer cette revalorisation tous les 3 ans pour s'adapter à la réalité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 17h55.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

